

Bruxelles, le 11 septembre 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enseignement supérieur – test d'orientation du secteur de la santé

### Résultats du test d'orientation en médecine du 2 septembre 2015

Le jury du test d'orientation du secteur de la santé s'est réuni ce 11 septembre 2015. 1221 élèves se sont effectivement présentés sur les 1.505 étudiants qui s'étaient inscrits. Les nombres, en diminution par rapport à l'année passée, sont comparables aux nombres d'inscrits de l'année 2013, comme l'illustre le tableau suivant.

#### Nombre d'étudiants s'étant inscrits au test et ayant effectivement passé le test

	Juillet		Septembre		Total	
	Inscrits	Ayant passé le test	Inscrits	Ayant passé le test	Inscrits	Ayant passé le test
<b>2013</b>	1067	976	2056	1738	3123	2714
<b>2014</b>	1950	1714	2044	1686	3994	3400
<b>2015</b>	1595	1400	1505	1221	3100	2621

Le deuxième tableau donne le pourcentage des étudiants ayant atteint ou dépassé la moyenne de 10/20 par matière lors du test de septembre 2015:

	Mathématiques	Anglais	Biologie	Physique	Français	Chimie	Total
% ≥10	13	45	20	8	71	16	14

Le test s'est déroulé sans incident dans les cinq universités habilitées à organiser et organisant des études de premier cycle en sciences médicales.

Chaque étudiant aura accès au détail de ses propres performances sur sa page personnelle accessible via le site du test <http://test-medicine.ares-ac.be>.

Il faut rappeler que les étudiants qui désirent s'inscrire aux études de médecine doivent obligatoirement passer le test d'orientation. **Attention : A partir de l'année académique 2016-2017, les étudiants souhaitant s'inscrire aux études de sciences dentaires devront également passer ce test.**

#### CONTACT PRESSE :

Gustave MOONEN, Président du jury du test d'orientation du secteur de la santé – [secretariat@ares-ac.be](mailto:secretariat@ares-ac.be)

**L'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)** est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 20 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 102 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que couple unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

Pour en savoir plus : [www.ares-ac.be](http://www.ares-ac.be)